



COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Le Mercredi 15 Septembre 2021
Compte rendu N° CM-08/2021

1. Préambule

Ce jour, les conseillers municipaux se réunissent en salle du conseil municipal de la commune. Les distanciations entre chaque conseiller sont strictement respectées, suite aux recommandations gouvernementales. Sont présents :

- Monsieur Vincent BARAT, Maire,
- Monsieur Frédéric DESCHATRETTE, 1^{er} adjoint au Maire,
- Madame Sylvie DESLIENS, 2^{ème} adjointe au Maire,
- Monsieur Guillaume VILLAIN, 3^{ème} adjoint au Maire, nommé secrétaire de séance,
- Monsieur Christophe ANCEAUX, 4^{ème} adjoint au Maire,
- Madame Isabelle BENOIT, conseillère municipale,
- Madame Mireille PATENERE, conseillère municipale.
- Monsieur Olivier ROTSAERT, conseiller municipal,
- Madame Corinne PILLIET, conseillère municipale,
- Monsieur Emmanuel RENARD, conseiller municipal,
- Monsieur Thierry BENOIST, conseiller municipal.

Sont absentes excusées :

- Madame Cindy PINIAU, conseillère municipale,
- Madame Edwige BORTOLOTTI, conseillère municipale, donne son pouvoir à Monsieur Guillaume VILLAIN,

Sont absentes non excusées :

- Madame Anne-Sophie BATIS, conseillère municipale,
- Madame Camille PINGUET, conseillère municipale,

La réunion du Conseil Municipal débute le mercredi 15 Septembre 2021, à 19 heures 40 minutes.

L'ordre du jour, évoqué par Monsieur le Maire, et pour lequel sont conviés les élus, est le suivant :

1. Délibération sur la mise en place d'un tarif cantine majoré,
2. Délibération pour l'attribution d'un bon d'achat pour chaque enfant titulaire d'un brevet des collèges ou d'un baccalauréat,
3. Délibération de virements de crédits sur le budget communal et assainissement 2021,
4. Délibération pour l'occupation de la salle des fêtes,
5. Projet d'une vidéoprotection sur Saint-Aubin,
6. Travail des diverses commissions,
7. Questions diverses.

2. Délibération sur la mise en place d'un tarif cantine majoré

Madame Sylvie DESLIENS, en charge de la commission éducation et jeunesse, propose, en accord avec sa commission, d'appliquer un tarif majoré pour toute inscription au service de la cantine, non effectuée et/ou effectuée en retard, ceci, dans le but d'optimiser au mieux les commandes de denrées alimentaires faites chaque semaine.

Une nouvelle plateforme d'inscription étant en cours de réalisation, les délais d'inscription seront définis dès sa mise en ligne.

Le tarif proposé est de 5,86 €uros TTC par repas consommé et non réservé et/ou réservé en retard.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Proposition acceptée

3. Délibération pour l'attribution d'un bon d'achat pour chaque enfant titulaire d'un brevet des collèges ou d'un baccalauréat

Madame la deuxième adjointe au Maire de Saint-Aubin propose également, pour les élèves ayant obtenu le brevet des collèges ou le baccalauréat au cours des années 2020 et 2021, une récompense financière, en fonction des mentions reçues, à hauteur de :

<u>Brevet des collèges</u>	<u>Baccalauréat</u>
Sans mention : 20,00 €	Sans mention : 40,00 €
Mention Assez Bien : 30,00 €	Mention Assez Bien : 60,00 €
Mention Bien : 40,00 €	Mention Bien : 80,00 €
Mention Très Bien : 50,00 €	Mention Très Bien : 100,00 €

L'élue précise que les récompenses concernent une dizaine d'enfants pour les deux années.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Attributions acceptées.

4. Délibération de virements de crédits sur le budget communal et assainissement 2021

- Virement de crédits sur le budget communal 2021/ Consignes gaz

Monsieur le Maire explique que la commune a récemment changé de prestataire de gaz. L'ancienne cuve appartenant à la société Primagaz a donc été enlevée et remplacée par une cuve Vitogaz. Afin de pouvoir récupérer la consigne de l'ancien prestataire et de pouvoir régler celle du nouveau fournisseur, il est nécessaire de procéder à un virement de crédits sur le budget communal. Il propose les mouvements comptables suivants :

Crédit à ouvrir	Crédit à réduire
Section invest Cpte 275 + 800€	Section Invest. Cpte 275 – 800€

Acceptés à l'unanimité des membres présents et représentés

- Virement de crédits sur le budget communal et assainissement 2021

Monsieur le Maire explique que suite à la mise en place d'un nouvel indicateur, concernant la constatation des provisions, pour les factures des administrés non réglées de plus de deux ans, le Conseil Municipal est dans l'obligation de prendre une délibération afin d'accepter la constitution de la provision à hauteur de 15% minimum de la totalité de la dette sur le budget communal et assainissement 2021.

Afin de pouvoir émettre un mandat au compte 6817 sur chaque budget, il est également nécessaire de procéder à un virement de crédit.

Sur le budget Communal 2021

Crédit à réduire	Crédit à ouvrir
Section Fonct. Cpte 615221 -50€	Section Invest. Cpte 6817 +50€

Sur le budget Assainissement 2021

Crédit à réduire	Crédit à ouvrir
Section Fonct. Cpte 61523 -310€	Section Invest. Cpte 6817 +310€

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Virements de crédits accordés.

5. Délibération pour l'occupation de la salle des fêtes

Madame Marie Hélène MATHE, professeure agréée de Yoga/Pilate, est venue à la rencontre de Monsieur Frédéric DESCHATRETTE et de Madame Sylvie DESLIENS, souhaitant dispenser des cours de sport au sein de notre salle des fêtes. L'ensemble des élus du conseil municipal est heureux de cette demande, y voyant une animation supplémentaire à proposer pour nos concitoyens.

Les cours seraient dispensés le mardi matin de 10h00 à 11h00 et le jeudi soir de 18h30 à 20h00.

Une participation d'un montant de 100,00 € mensuel sera demandée à la professeure afin d'assurer le nettoyage des locaux.

Les élus sont invités à statuer sur cette décision.

Pour : 11

Contre : 1

Abstention : 0

Location de la salle des fêtes acceptée.

6. Projet d'installation d'une vidéoprotection sur la commune

Monsieur le Maire demande à l'ensemble des élus présents s'ils souhaitent que la commission concernée étudie la mise en place éventuelle d'une vidéoprotection au sein de notre village.

Après plusieurs échanges entre eux, ils sont invités à s'exprimer sur la réalisation d'une étude par la commission.

Pour : 9

Contre : 3

Abstention : 0

Une étude sera réalisée avec la présentation de devis.

7. Travaux des diverses commissions

a. Communication/téléphonie

Monsieur Guillaume VILLAIN présente deux devis de l'entreprise TOULOKOWITZ à ses collègues. L'un concerne la mise en place de matériel numérique et visioconférence dans la salle du conseil municipal, qui s'élève à 5 756,08 €uros et l'autre, la mise en place de téléphonie au sein des classes de l'école, de la cantine et garderie, ainsi qu'un standard téléphonique en mairie, s'élevant à 6 712,50 €uros

Pour rappel, la ligne budgétaire « Equipement Salle du Conseil Municipal en numérique » pour l'année 2021 était fixée à 10 000,00 €uros.

Monsieur Frédéric DESCHATRETTE fait remarquer que la téléphonie dans les classes est nécessaire afin de permettre aux enseignantes d'être en relation entre elles lors d'une intrusion ou tout autre alerte.

- Devis salle du conseil municipal :

Pour : 10

Contre : 1

Abstention : 1

Devis accordé.

- Devis téléphonie mairie/école :

Les élus demandent à réétudier le projet.

Le projet sera réétudié.

b. Education et Jeunesse

Madame Sylvie DESLIENS fait un retour sur la rentrée scolaire qui s'est bien déroulée.

Madame BRIQUET lui demande si les barnums mis à disposition pour la cantine pourraient être temporairement conservés pour la pratique du sport à l'abri, au vu des mesures sanitaires imposées.

Les élus alertent sur la sécurité des élèves en cas de fort vent. Les tonnelles ont été montées dans « l'urgence » de la situation, mais doivent être rapidement démontées si elles ne servent plus pour la cantine.

Aussi, l'élue informe que les élèves sont particulièrement indisciplinés lors de la pause méridienne. Des sanctions devront être prises si la situation ne s'améliore pas.

Enfin, monsieur Frédéric DESCHATRETTE soulève un problème d'infiltration d'eau au sein de l'établissement scolaire, au niveau du préau et des toilettes, ainsi qu'une évacuation qui se fait difficilement des eaux pluviales.

Une étude sera très rapidement effectuée pour les solutionner.

c. Comité des Fêtes

Monsieur Guillaume VILLAIN, président du Comité des Fêtes, informe l'ensemble des élus que la traditionnelle brocante aura bien lieu le dimanche 26 septembre 2021. Les associations Anim'Action et la société de Pêche de Saint-Aubin se sont engagées sur la gestion de la buvette. Ces dernières demandent un accès à l'école ainsi qu'à la cantine afin d'y entreposer leurs réfrigérateurs et buvette.

Au vu des précédentes années, l'école ne sera pas mise à disposition des associations pour des raisons de propreté et de respect du protocole sanitaire. Le parking situé en face de la mairie, de l'autre côté de la rue du Moulin sera mis à disposition sur arrêté municipal.

d. Suez

Messieurs Vincent BARAT, Frédéric DESCHATRETTE et Guillaume VILLAIN informent leurs collègues que, suite à leur réunion de la veille avec les principaux acteurs du site d'enfouissement des déchets de Saint-Aubin (directeur du site,

juriste SUEZ et Chef de secteur), ces derniers refusent dès à présent de recevoir tout déchet non trié au préalable sur leur site, venant de particulier ou de professionnel.

En effet, les responsables SUEZ, appuyés par leur juriste, et conformément à la loi AGECE, nous ont informés ne plus pouvoir accepter les déchets qui pouvaient être triés en déchetterie.

Monsieur Guillaume VILLAIN a fait remarquer à ses interlocuteurs qu'un service sera retiré aux habitants sans aucune compensation en face ! Argument écouté, mais aucune solution n'a été apportée.

SUEZ s'engage à communiquer auprès des habitants des commune de Marnay et de Saint-Aubin suite à leur décision, jugée très brutale par les élus.

e. Urbanisme, Habitat, Logement

Monsieur le Maire informe les élus qu'une mise en demeure a été faite à l'encontre de Monsieur LEGRAND, demeurant 6 rue du Colombier, propriétaire des arbres étant tombés, et ayant endommagé le lavoir.

En effet, depuis plusieurs semaines, la mairie demande au propriétaire de remettre en état les lieux, suite à la chute d'un arbre.

Les services du SDDEA, dans le cadre du GEMAPI, ont dû terminer le travail afin de dégager l'Ardusson. La remise en état du lavoir sera faite après accord des assurances (un expert a été mandaté et s'est rendu sur les lieux).

Monsieur Vincent BARAT annonce à ses colistiers que les bennes à verre et papiers ont été déplacées à côté de la salle des Fêtes, comme convenu lors des dernières réunions du conseil municipal.

f. Remplacement des tables de prêt pour les habitants

Monsieur Frédéric DESCHATRETTE propose le renouvellement des tables et banc proposés aux habitants à titre gracieux (contre caution). Il questionne ses collègues afin de savoir si ce service doit être payant (somme symbolique), vu l'investissement qui sera fait si renouvellement il y a.

Monsieur Guillaume VILLAIN s'oppose à faire payer ce service, estimant que les habitants préféreraient certainement avoir des tables plus ou moins « passées » et gratuitement plutôt que du matériel neuf mais payant. En revanche la caution doit être réhaussée estime-t-il. Il propose de la passer à 500,00 €uros, chèque non encaissé.

Les élus rappellent que le prêt des tables et bancs ne sont pas soumis à livraison par les employés communaux. Un contrat de mise à disposition à titre gracieux sera mis en place. Ce service est réservé exclusivement aux habitants de Saint-Aubin.

Les élus sont invités à se prononcer sur la possibilité de faire payer ce service.

Pour : 1

Contre : 11

Abstention : 0

Le service restera gratuit.

g. Dépôt de pain

Madame Mireille PATENERE explique que les « clients » ont déserté suite à la reprise de la boulangerie CUISINIER par les nouveaux propriétaires. Une solution sera rapidement décidée par les élus en charge du dépôt de pain, afin d'éviter la fermeture de ce service, tant attendu par nos habitants.

h. Octobre rose

Monsieur Frédéric DESCHATRETTE souhaite qu'une décoration lumineuse soit réitérée cette année à l'occasion de la prévention du cancer du sein : « Octobre Rose ». Proposition qui est bienvenue et acceptée par l'ensemble des élus.

8. Questions diverses

Monsieur Emmanuel RENARD alerte ses collègues sur la dangerosité de la rue de la Seigneurie. En effet, à plusieurs reprises, plusieurs véhicules sont descendus, à contresens, rejoignant la rue du Moulin.

Un deuxième panneau SENS INTERDIT sera commandé et installé prochainement afin de matérialiser le sens unique.

La réunion du conseil municipal prend fin ce jour à 22 heures 30 minutes, soit une durée de deux heures et cinquante minutes.

Fait et clos le Mercredi 15 Septembre 2021.

Le Maire



Monsieur le Maire
Vincent BARAT

Le Secrétaire


